

ORGANISATION DES COMPETITION FEDERALES EN PERIODE DE LUTTE CONTRE LA PANDEMIE COVID-19

Rédigé par Dr John LENERTZ - référent COVID

13/09/2020



ORGANISATION DES COMPETITION FEDERALES EN PERIODE DE LUTTE CONTRE LA PANDEMIE COVID-19

Préambule

Nous avons tous hâte de pouvoir reprendre les compétitions à tous les niveaux.

Si la conjoncture le permet, nous devons faire preuve d'une vigilance exemplaire. C'est une condition essentielle pour que notre discipline continue ou reprenne ses activités.

Notre sport intègre depuis toujours la notion de sécurité et chacun y veille en permanence, nous pouvons montrer que nous sommes prêts pour appliquer tous ensemble des mesures spécifiques en période de pandémie.

La présente réglementation vaut pour toutes les compétitions organisées par la Fédération Française d'Escrime ou un de ses organes déportés, tels les comités régionaux ou départementaux, ainsi que celles organisées par les clubs au nom de la Fédération Française d'Escrime : championnats de France, circuits nationaux, circuits élite, compétitions interzone, compétitions de zone, compétitions interrégionales, compétitions régionales, compétitions départementales.

Conscient des problèmes engendrés dans l'organisation des compétitions par la problématique de prévention des infections à coronavirus, des adaptations locales peuvent être trouvés en accord avec le référent COVID, fonction de la configuration des salles de sport, du nombre de participants ou d'autres individualités locales.

Index :

Page 2	Préambule
Page 3	Index
Page 4	1. Obligations pour tous les participants aux compétitions, interdiction et autorisation de participation
Page 6	2. Inscription, paiement des droits d'inscriptions
Page 6	3. Inscription des accompagnateurs
Page 7	4. Directoire Technique
Page 7	5. Affichage des poules, matches et résultats
Page 8	6. Accueil des tireurs
Page 9	7. Habillage des tireurs, vestiaires
Page 9	8. Echauffement
Page 11	9. Tribunes, attente des tireurs, stockage du matériel
Page 12	10. Espace de combat, déroulement de la compétition
Page 14	11. Elimination de la compétition
Page 15	12. Public, tribunes
Page 16	13. Arbitrage
Page 19	14. Toilettes
Page 20	15. Buvette, restauration
Page 21	16. Préparation de la salle, organisation
Page 21	17. Vins d'honneur, réception des personnalités
Page 21	18. Service Médical
Page 22	19. Contrôle anti-dopage
Page 22	20. Evolutivité du présent règlement, référent FFE Covid-19
Page 23	Annexe 1 : Port du masque
Page 24	Annexe 2 : Signes d'infection à coronavirus
Page 25	Annexe 3 : Questionnaire d'entrée à la compétition
Page 26	Annexe 4 : Listing de présence à une compétition
Page 27	Annexe 5 : Affiche
Page 28	Résumé

1. OBLIGATIONS POUR TOUS LES PARTICIPANTS AUX COMPETITIONS, INTERDICTION ET AUTORISATION DE PARTICIPATION

Aucune personne, à quelque titre que ce soit (tireurs, arbitres, cadres, vendeurs, exposants, accompagnateurs, organisateurs, médecins, secouristes et toute autre personne non énumérée dans cette liste), ne doit pénétrer sur les lieux de la compétition, si elle

- présente des signes d'atteinte de COVID-19 dans un délai remontant à 7 jours avant le début de la compétition ou encore en cours,
- a été en contact avec une personne testée positive, sans démontrer l'absence de contamination pour elle par un test PCR datant de maximum 72 heures.

Les participants

- ayant eu un des symptômes d'infection au-delà de 7 jours avant la date de compétition,
- ayant eu un test PCR positif auparavant,
- ayant participé à un regroupement sportif ou familial,
- ayant eu un contact avec une personne déclarée positive au COVID 19,
- de retour d'un pays à risque élevé d'infection à COVID-19, ou la progression virale est forte (liste ministérielle actualisée) , dans un délai remontant à 14 jours

peuvent participer à la compétition, à condition de démontrer leur négativité au SARS-CoV2 par un test PCR dans les 72 heures précédant la compétition. Le résultat des test peut être demandé à tout participant au moment de son arrivée sur les lieux de la compétition ou par retour de courrier ou de mail à l'organisateur avant le début de la compétition.

Tous les participants, **déclarent sur l'honneur chaque jour de compétition**, l'absence de signe d'infection à SARS-COVID-19, l'absence de comportement à risque, leur négativité du test PCR le cas échéant sur un formulaire joint en annexe. Ce formulaire peut être remplacé par un répertoire prévu à cet effet et mis en place à l'entrée des lieux par l'organisateur. Ce répertoire doit comporter nom, prénom, fonction, numéro de téléphone et adresse mail, date du test Covid négatif le cas échéant, ainsi que date et heure d'arrivée sur les lieux de la compétition. Les personnes ramèneront leur propre stylo pour s'inscrire afin d'éviter à l'organisateur de devoir désinfecter un stylo mis à disposition après chaque utilisation individuelle. On ne s'inscrira qu'une seule fois par jour sur le répertoire, même si on part temporairement avant de revenir.

Il est conseillé aux organisateurs de panacher formulaires individuels et répertoire afin que toutes les personnes présentes sur les lieux de la compétition soient répertoriées.

Les formulaires et/ou le répertoire des participants doit être gardé par l'organisateur au moins 1 mois suivant la compétition afin de pouvoir retracer les personnes en cas d'apparition d'un cluster.

L'organisateur doit définir le nombre maximal de personnes dans le complexe sportif, dépendant de la configuration géographique et définie en accord avec la mairie d'appartenance. Afin de limiter le nombre de participants, ne sont autorisés à rentrer sur les lieux de la compétition que les personnes ayant une fonction précise (tireurs, cadres, entraîneurs, dirigeants, représentants officiels, organisateurs).

Les spectateurs ne sont autorisés à participer qu'aux phases finales à partir du tableau de 16.

Conformément à la réglementation par décret N° 2020-860 du 10 juillet 2020, tous les participants âgés de plus de 10 ans, quel que soit leur statut et leur fonction, sont obligés de porter un masque sanitaire en pénétrant dans le complexe sportif et durant la totalité du séjour sur les lieux de la compétition en dehors des exceptions définies par ce même décret. Ce masque doit couvrir bouche et nez. Chacun doit veiller à avoir des masques sanitaires de son choix en nombre suffisant afin de le changer après 4 heures ou quand ils sont mouillés. Les masques sanitaires à usage unique ne doivent pas être jetés dans les poubelles publiques directement, mais mis en sachet plastique fermé avant de les jeter ou dans une poubelle spécifique fermée avec clapet à pédale dédiée à cet effet et mis à disposition par l'organisateur ; les participants devront prévoir ces sachets, sinon rapporter les masques chez eux, sans les mélanger aux affaires propres. Ils doivent se laver les mains ou appliquer une solution hydro-alcoolique après le changement de masque.

Les tireurs sont autorisés à enlever leur masque sanitaire pendant les assauts, juste avant de mettre le masque d'escrime, et la phase de récupération physique. Ils remettront le masque sanitaire dès que l'activité sportive le permettra.

2. INSCRIPTIONS, PAYEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION

Les tireurs sont inscrits selon les normes habituelles via le site fédéral.

Il est conseillé aux organisateurs de faire **payer les droits d'inscription par télé-paiement**.

Dans la mesure que les inscriptions et paiements son faits par voie dématérialisée, l'organisateur n'aura pas besoin d'organiser de table d'inscription et l'appel se fera directement sur la piste par les arbitres (voir sous 3. ACCUEIL DES TIREURS).

3. INSCRIPTION DES ACCOMPAGNATEURS

Dans la mesure que certains gymnases n'admettent qu'un nombre restreint de personnes, les accompagnateurs doivent s'inscrire par mail auprès de l'organisateur pour confirmer leur participation. Ils pourront se voir refuser l'accès s'ils n'ont pas de fonction particulière ou si le nombre maximal de personnes admis dans les lieux est atteint. Priorité d'accueil est toujours donné aux tireurs et personnes indispensables à l'organisation de la compétition, notamment les entraîneurs, arbitres, médecins, réparateurs, organisateurs.

4. DIRECTOIRE TECHNIQUE

Dans la mesure du possible on installe le directoire technique dans un local ayant les caractéristiques suivantes :

- espace suffisamment spacieux pour permettre la distanciation (idéalement 4 m² par personne) autant que pour abriter le nombre de personnes nécessaires au déroulement de la compétition,
- des fenêtres qu'on laissera ouvertes si les conditions climatiques le permettent afin d'aérer la salle en permanence ; si tel n'est pas le cas il faut aérer toutes les heures pendant quelques minutes
- inaccessible aux personnes qui n'y travaillent pas ou qui n'y sont pas convoquées
- avec un point d'accueil à l'entrée pour déposer les résultats ou porter réclamation.

Les transmissions des résultats de poules se feront idéalement par photo de smart-phone de l'arbitre et la personne qui saisit le résultat sur l'ordinateur, pour éviter les échanges entre personnes.

Si cela n'est pas possible, la personne qui réceptionne la feuille se désinfecte régulièrement les mains à l'aide d'une solution hydro-alcoolique.

Il est conseillé de couvrir les claviers des ordinateurs de film alimentaire et de le désinfecter régulièrement à l'aide d'une vaporisation d'isopropanol à 98 à 99,5 % ou d'éthanol à 90 %.

Les personnes du directoire technique portent un masque sanitaire en permanence.

5. AFFICHAGE DES POULES, MATCHES ET RESULTATS

Dans la mesure de la disponibilité de réseaux internet il est préférable d'utiliser exclusivement les applications (JoinApp, En Garde service ...)

Si tel n'est pas possible il faut multiplier les points d'affichage avec limitation du nombre de personnes à un endroit. Il faut garder la distanciation à ces points.

6. ACCUEIL DES TIREURS

Afin d'éviter des files d'attente, l'appel des tireurs se fera de préférence directement sur les pistes. Dans ce cas l'organisateur publie la veille au soir les poules ou tableaux avec l'horaire et le numéro de piste par toute voie dématérialisée qu'il juge utile. Les poules ou il y a un ou plusieurs tireurs absents restent incomplètes. Afin d'éviter un nombre trop important de tireurs absents dans les poules, les clubs devront signaler aux organisateurs les tireurs absents au plus tard à 18 heures la veille.

Si une table d'inscription est jugée nécessaire par l'organisateur :

- Il est conseillé, en fonction du nombre de participants, de faire plusieurs files d'attente qui doivent être unidirectionnelles.
- Afin de diminuer le nombre de personnes dans la file d'attente, les inscriptions seront reçues pas une personne pouvant représenter plusieurs tireurs regroupés par club ou affinité.
- Une distance de 1 m est obligatoire entre 2 personnes dans la file d'attente ; afin de garantir la distanciation, il est conseillé que l'organisateur prévoie des marquages aux sols et des séparations de files par bandes ainsi que des fléchages directionnels.
- Tous doivent porter un masque pendant l'inscription ; à cette fin chaque tireur est tenu de rapporter son propre masque, faute de quoi il ne pourra s'inscrire. Ce n'est pas à l'organisateur de fournir gratuitement un masque aux tireurs.
- Une solution hydro-alcoolique doit être à disposition des tireurs et des organisateurs à chaque table.

7. HABILLEMENT DES TIREURS, VESTIAIRES

Il est conseillé aux tireurs, tant que c'est possible, de mettre la tenue d'escrime avant de venir sur les lieux de compétition, afin de limiter les passages aux vestiaires

Si cela s'avère impossible, l'habillage peut se faire dans les vestiaires, mais à condition de respecter le maximum de personnes autorisées selon l'espace disponible, garantissant la distanciation de 2 mètres. Une fois habillés les tireurs doivent quitter le vestiaire au plus vite afin de faire de la place aux suivants et après avoir désinfecté l'endroit utilisé ; l'organisateur mettra à disposition des produits antiseptiques en vaporisateur, ce qui facilite la manipulation et réduit la charge écologique causée par les lingettes. Le référent COVID-19 de la FFE pourra conseiller les organisateurs dans le choix des désinfectants.

Le tireur suivant pourra faire une nouvelle désinfection des l'emplacement qu'il utilisera pour se changer, s'il le juge nécessaire pour sa sécurité.

Chaque tireur devra sortir du vestiaire avec la totalité de ses affaires personnelles.

Le port du masque sanitaire reste obligatoire en permanence dans le vestiaire.

Les organisateurs ouvriront les vestiaires suffisamment longtemps avant la compétition afin de permettre un passage échelonné à garantir les recommandations ci-dessus.

Il est conseillé, si cela est possible en fonction des températures et de l'existence, de laisser les fenêtres ouvertes, afin de garantir une ventilation permanente des lieux, réduisant considérablement les contaminations virales. En cas d'absence de fenêtres l'organisateur assure 10 minutes de ventilation par la porte ouverte toutes les heures.

8. ECHAUFFEMENT

Le port du masque sanitaire reste obligatoire pendant l'échauffement jusqu'au moment où l'activité sportive ne le permet plus (essoufflement, transpiration). Le tireur est alors autorisé à l'enlever.

Les tireurs peuvent enlever leur masque sanitaire pendant les assauts d'entraînement en le conservant dans un sachet plastique zip, afin de pouvoir le remettre après l'assaut, dès qu'il aura récupéré et qu'il ne transpire pas.

Le masque sanitaire ne doit pas être posée sur le matériel de piste.

9. TRIBUNES, ATTENTE DES TIREURS, STOCKAGE DU MATERIEL

Toute personne dans les tribunes est dans l'obligation de porter le masque sanitaire.

Il faudra condamner une partie des sièges (1 sur 2 ou 3 selon la configuration), afin de garantir la distanciation obligatoire.

Les affaires personnelles non utilisées des tireurs doivent rester dans les housses d'escrime ou autres sacs fermés.

Le tireur doit veiller à amener tout le matériel nécessaire aux combats afin de ne pas devoir circuler de manière inutile dans la salle. Les affaires personnelles des tireurs ne doivent pas rester dans les tribunes sans être sous couvert d'un sac d'escrime ou autre emballage fermé.

Les personnes sans fonction sur les pistes ne sont pas autorisées à pénétrer dans la zone de combat, mais doivent rester dans les tribunes.

Pour garantir une distanciation et d'éviter le mélange des populations, il est conseillé, dans la mesure que la taille et la configuration des gymnases le permet, de réserver une partie des tribunes aux tireurs et une autre partie pour les autres personnes participant à l'évènement, notamment le public. On demande aux tireurs de se regrouper par clubs et de ne pas se disperser dans la salle pendant les phases d'attente.

En fonction des possibilités locales il est conseillé d'organiser un garde-housse ou autre emplacement destiné au stockage des bagages, ce qui libère de l'espace dans les tribunes et améliore par conséquent la distanciation.

10. EPACE DE COMBAT, DEROULEMENT DE LA COMPETITION

L'organisateur met en place les pistes à garder une distanciation suffisante, selon les normes fédérales habituelle de distance entre les piste.

Il faut éviter de designer des chronomètres ou autre personnels de piste non indispensable afin de limiter au maximum le nombre de personnes sur le plateau technique.

Ne sont autorisés à pénétrer auprès des pistes :

* pour les tours de poule : les tireurs de la poule, les arbitres, le médecin, le réparateur de matériel, le directoire technique et toute personne utile autorisée par l'arbitre ou le directoire technique,

* pour les tableaux d'élimination directe : les tireurs du match et les tireurs en attente du match suivant, les arbitres, le médecin, le réparateur de matériel, le directoire technique, un seul coach par tireur pendant la durée du match et les pauses et toute personne utile autorisée par l'arbitre ou le directoire technique,

* pour les match d'équipe : les tireurs des 2 équipes (y compris le remplaçant), les arbitres, le médecin, le réparateur de matériel, le directoire technique, un seul coach par équipe et toute personne utile autorisée par l'arbitre ou le directoire technique.

On autorise en outre à pénétrer sur les pistes les personnes autorisées à ramasser les feuilles de match ou de poule. Ces personnes demandent les feuilles à l'arbitre, mais ne touchent pas à la plaquette qui les contient.

Dans les compétitions pour enfants un parent ou responsable peut rester au bord de la piste pour aider l'enfant, notamment pour les branchements et débranchements. Pendant le match cette personne doit rester à l'écart et ne peut intervenir que sur autorisation de l'arbitre.

Toute personne ne faisant pas partie des personnes autorisées sera immédiatement renvoyée dans les tribunes par demande orale de l'arbitre. En cas de refus d'obtempérer l'arbitre du match donnera immédiatement un carton noir (T.168 pour tireur troublant l'ordre en dehors de la piste). Il ne commence pas le match avant que les piste ne soit dégagée de toute personne s'y trouvant de manière illicite.

Toutes les personnes présentes sur le plateau technique, hormis les tireurs pendant les assauts et la phase de récupération ou de prise de boisson, doivent porter leur masque sanitaire couvrant nez et bouche. Si l'arbitre constate qu'une personne ne porte pas son masque sanitaire, il lui demande de mettre le masque sanitaire immédiatement ; en cas de refus d'obtempérer l'arbitre donnera immédiatement un carton noir (T.168 pour tireur troublant l'ordre en dehors de la piste).

Les tireurs sont autorisés à enlever leur masque sanitaire juste avant le combat mais doivent le garder encore au moment d'aller se brancher sur la piste et pour le contrôle des armes. Un arbitre qui constate une infraction à cette règle donne un carton jaune (premier groupe) pour matériel non conforme valable pour le match. Ils doivent remettre le masque sanitaire après la le combat, dès que la récupération physique et la prise de boisson le permettent..

Le tireur peut s'essuyer la sueur en bout de piste pendant les pauses ou quand il est autorisé par l'arbitre, mais doit mettre sa serviette après chaque utilisation dans un sac fermé.

La prise de garde de l'enrouleur est désinfectée par l'arbitre après chaque combat par un produit en vaporisation mis à disposition par l'organisateur. Seul l'arbitre est habilité de manipuler ce vaporisateur.

Un tireur qui a fini tous ses matches quittera la zone de combat après autorisation de l'arbitre. Il contrôle les données inscrites sur la feuille de poule ou de match sans la toucher et sans désormais apposer sa signature mais donnera son accord verbal à l'arbitre qui en est le garant. L'arbitre est la seule personne qui habilitée à toucher la feuille de poule ou de match.

Il est conseillé à tous les arbitres d'utiliser leur propre matériel de contrôle des armes.

Si tel n'est pas possible, l'organisateur doit disposer de suffisamment d'équipements de contrôle des armes pour équiper la totalité des arbitres pour la journée. Chaque arbitre doit garder le matériel pour la journée ; il en est responsable et doit le rendre en intégralité. Le matériel sera décontaminé avant de le confier à l'arbitre et après la compétition et à chaque fois que cela s'avère nécessaire avec un produit antiseptique.

Le matériel de contrôle des armes est à disposition exclusive des arbitres. Les tireurs ne doivent à aucun moment toucher au matériel de contrôle ni à l'appareil d'enregistrement des touches ; pour contrôler leurs armes ils doivent utiliser uniquement leur propre matériel et d'un testeur.

11. ELIMINATION DE LA COMPETITION

Un tireur éliminé doit quitter les lieux de la compétition au plus vite à chaque fois que c'est possible.

En cas de covoiturage cette règle ne s'applique que si la totalité des tireurs faisant du covoiturage sont éliminés.

Les tireurs éliminés qui ont une place sur le podium ou recevant une récompense sont autorisés à rester dans l'enceinte de la compétition en attendant dans les tribunes.

Les tireurs mineurs peuvent rester dans l'enceinte du complexe sportif en attente d'un parent ou responsable.

Les tireurs éliminés ne doivent en aucun cas pénétrer dans les zones de combat ; s'ils contreviennent à cette règle l'arbitre du match ou le directeur technique donnera immédiatement un carton noir (T.168 pour tireur troublant l'ordre en dehors de la piste).

Il est conseillé que les tireurs éliminés se déshabillent et prennent leur douche à l'hôtel ou à domicile. Se cela s'avère impossible (voyage trop long, pas d'hôtel...), le déshabillage se fait dans les vestiaires dans les mêmes conditions que l'habillage. Une douche peut être prise uniquement de manière individuelle (pas de douche collective) et le tireur doit nettoyer sa douche avant le départ avec le matériel mis à disposition par l'organisateur.

Les tireurs mettront les affaires d'escrime portées dans un sac plastique à fermé dès qu'ils l'enlèvent, afin de le séparer des affaires propres et ne pas laisser trainer des habits potentiellement contaminés.

12. PUBLIC, TRIBUNES

Il est conseillé, si la configuration du complexe sportif le permet, de séparer le flux des spectateurs et celui des autres participants par des entrées, sorties, tribunes et cheminements différents.

La présence du public est autorisée uniquement à partir du tableau de 16 dans la limite du nombre de personnes susceptibles d'être admis selon la configuration de la salle.

Les spectateurs seront placés de telle manière à garder une distance au moins de 2 mètres dans toutes les directions. L'organisateur fera un marquage des sièges à cet effet et désinfectera les sièges avant la compétition, avant le tableau de 16 et à la fin de la compétition à l'aide d'un produit désinfectant vaporisé.

Il est demandé aux spectateurs qu'ils restent sur le siège qu'ils ont occupé en premier et de ne pas se déplacer dans les tribunes autrement que pour arriver et partir.

Tout spectateur est obligé de porter un masque sanitaire. Les contrevenant seront expulsés sur le champ.

Aucun spectateur qui présente des signes de maladie infectieuse en cours ou qui a un test PCR COVID-19 positif de moins de 14 jours n'est admis dans l'enceinte du gymnase. Il signera également l'attestation sur l'honneur ou le registre prévu à cet effet (voir sous 1 page 3)

Le flux des spectateurs doit se faire de manière unidirectionnelle. Il est conseillé de marquer les trajets par un marquage au sol et/ou ruban.

13. ARBITRAGE (voir aussi chapitre 10 pages 11 à 12)

La réunion de briefing des arbitres soit se faire dans un local aéré (fenêtres ouvertes) qui a idéalement une surface suffisante pour abriter tous les arbitres avec une distanciation suffisante (surface de la salle divisée par 4 indique le nombre de personnes admises dans une salle).

Un local de repos séparé des spectateurs et compétiteurs doit être mis à disposition des arbitres, suffisamment spacieux afin de permettre la distanciation. Si le local est plus petit il faudra indiquer sur la porte le nombre maximal de personnes admises et les arbitres devront se relayer.

Les arbitres doivent garder leur masque sanitaire durant le séjour dans ce local, sauf pour boire et manger.

L'organisateur fournit un repas individuel emballé sous plastic à chaque arbitre pour le repas de midi. Les boissons doivent être distribuées dans des bouteilles individuelles. Exception sera faite pour le café qui est servi en gobelets jetables.

Le directoire technique devra tenir compte non seulement des besoins en compétition, mais aussi de la capacité d'accueil du local pour envoyer les arbitres manger par petits groupes afin de ne pas mettre trop de monde en même temps dans la salle à manger.

Les arbitres prennent leurs distances pendant le repas ; ils se lavent les mains ou appliquent de la solution hydro-alcoolique sur les mains avant et après le repas.

Les arbitres, une fois leur repas terminé, mettent leur plateau dans un sac poubelle prévu à cet effet par l'organisateur.

Les arbitres doivent porter un masque sanitaire tout au long de la compétition. Il est préférable que les arbitres ramènent des stocks de masques sanitaires suffisant pour la compétition. Si tel n'est pas le cas ou que c'est impossible, afin de pouvoir les changer toutes les 4 heures au moins, l'organisateur fournira une dotation suffisante de masques sanitaires à chaque arbitre. Les arbitres jettent les masques à usage unique dans un sac plastic prévu spécialement à cet effet (par exemple sacs DASRI). Les arbitres sont autorisés à utiliser leurs masques tissus personnels.

Il est conseillé à chaque arbitre de ramener son propre matériel de contrôle et ses cartons. Les arbitres disposant de ce matériel avertissent l'organisateur au plus tard la veille qu'ils n'ont pas besoin de matériel de contrôle afin de soulager la tâche de l'organisateur. Néanmoins, l'organisateur doit disposer de suffisamment d'équipements de contrôle des armes pour équiper pour la journée la totalité des arbitres qui n'ont pas signalé amener leur propre matériel. Chaque arbitre doit garder le matériel pour la journée ; il en est responsable et doit le rendre en intégralité. Le matériel sera décontaminé avant et après la compétition et à chaque fois que cela s'avère nécessaire.

Chaque arbitre doit disposer d'un flacon de liquide hydro-alcoolique, personnel ou fourni par l'organisateur, afin qu'il puisse se désinfecter au besoin les mains durant les périodes qu'il arbitre et qu'il ne peut quitter la piste.

L'intervention de l'arbitre sur la piste

Contrôles de la tenue, masque, gant et de l'armes

- Les tireurs se présentent à l'arbitre vêtus d'un masque sanitaire.
- Les tireurs sont sur leur ligne de mise garde, l'arbitre vérifie visuellement les normes et conformités de la tenue, des attaches de l'armes (devant et derrière), des pinces crocodiles et de l'état du masque et du gant depuis la ligne centrale.
- Pour le contrôle des armes (poids et pège) l'arbitre a son propre matériel. Le tireur est accroupi l'arme posée au sol verticalement. L'arbitre fait le contrôle du poids et la pège (à l'épée). Il pose son matériel de contrôle puis se désinfecte les mains avec du liquide hydro alcoolique. Pendant le contrôle l'arbitre et le tireur doivent IMPERATIVEMENT porter leur masque sanitaire couvrant nez et bouche. Si l'arbitre constate que le tireur ne porte pas le masque sanitaire, il donne immédiatement un carton jaune du premier groupe pour matériel non conforme ; il ne procède pas à la vérification du matériel tant que le tireur n'a pas mis son masque sanitaire. Si le tireur n'a pas ramené de masque dans ses affaires, l'arbitre donnera un carton rouge (premier groupe) et laisse le temps nécessaire pour que le tireur aille s'équiper. En cas de refus d'obtempérer pour mettre un sanitaire l'arbitre donnera un carton noir pour faute contre l'esprit sportif (T121.2, T122.1, T123.1 et T149.1).
- Les tireurs n'auront pas le droit de toucher le matériel de contrôle pendant la durée du match ou de la rencontre, ni pendant les pauses ou entre les matches. Si l'arbitre constate pendant le match que le tireur saisit le matériel de contrôle, il donnera un carton jaune pour tireur troublant l'ordre sur la piste (T.108,T.109.t.110), éventuellement un carton rouge si le tireur a déjà été averti d'un carton jaune au préalable dans le même match. Si un tireur saisit le matériel de contrôle en dehors de son match, l'arbitre avertit donne un carton jaune pour tireurs troublant l'ordre en dehors de la piste, qui peut être suivi d'un carton noir en cas de refus d'obtempérer ou de récidive de cette infraction.
- Si un tireur doit changer de matériel durant le match il doit le faire seul, sauf pour les enfants qui peuvent se faire aider par un adulte. Pour faire tester le nouveau matériel, le tireur doit remettre le masque sanitaire pour le temps pour lequel il est face à l'arbitre ; ce contrôle se fait dans les mêmes conditions que cités précédemment.

- Avant et après toutes situations où l'arbitre est obligé de saisir le matériel d'un tireur, il doit se désinfecter les mains avec une solution hydro-alcoolique.
- A la fin du match ou de la rencontre, le salut doit être respecté (au plus stricte) tireur sur leur ligne de mise en garde. L'arbitre désigne le vainqueur, les tireurs se saluent et saluent l'arbitre seulement après ils peuvent quitter la piste. Le serrage de mains et tout autre contact physique est interdit. Pour les contrevenant l'arbitre les avertit oralement, puis en cas de récidive donnera un carton rouge, puis noir pour faute contre l'esprit sportif (T121.2, T122.1, T123.1 et T149.1).
- Dans la mesure du possible les feuilles de poules ou de match seront affichés à côté de la piste afin d'être être visible pour tous les tireurs, qui la consulteront sans la toucher. Nul d'autre que l'arbitre ne doit toucher aux feuilles de match ou poule. Le contrevenant peut être sanctionné par un carton jaune, puis noir pour tireur troublant l'ordre en dehors de la piste
- La prise de garde de l'enrouleur est désinfectée par l'arbitre après chaque combat par un produit en vaporisation mis à disposition par l'organisateur. Seul l'arbitre est habilité de manipuler ce vaporisateur.
- L'arbitre doit se tenir toujours à une distance d'un mètre minimum pour toute demande ou explications avec un ou les tireurs (les tireurs gardent leur masque d'escrime) saufs s'ils sont autorisés par l'arbitre pour l'enlever.
- Les arbitres mettent obligatoirement un masque sanitaire durant toute la période qu'ils sont dans le complexe sportif, sauf pour manger ou boire. Les gants à usage unique sont inutiles et faussement rassurants.
- En quittant la piste l'arbitre désinfecte télécommandes.
- Les appareils d'enregistrement des touches sont désinfectées à chaque manipulation.
- Les enrouleurs sont désinfectées avant chaque changement
- Les prises de fils qui sont désinfectés à chaque manipulation.

14. TOILETTES

Les toilettes doivent être désinfectées par avant et après la compétition et toutes les heures en cours de journée.

Un antiseptique à vaporiser doit être à disposition sur les toilettes afin que chaque utilisateur procédera au nettoyage de la cuve et du couvercle après utilisation. On pourra utiliser un antiseptique à vaporiser à base d'éthanol, d'isopropanol ou d'eau de javel

Il doit y avoir en outre dans les locaux de WC

- de la solution hydro-alcoolique en distributeur,
- du savon liquide en distributeur,
- des serviettes individuelles en distributeur pour essuyer les mains,
- de l'eau courante aux lavabos.

L'organisateur se mettra en rapport avec les services gérant le gymnase afin que les équipements soient fonctionnels le jour de la compétition.

15. BUVETTE, RESTAURATION

Tous les plans de travail doivent être désinfectés régulièrement avec un produit antiseptique non irritant (éviter le chlore, préférer les alcools).

Les repas, sandwiches, gâteaux ou autres consommations à manger doivent être emballés en totalité sous film alimentaire ou plastic. Aucune distribution en vrac n'est admise.

Le personnel qui prépare les denrées alimentaires doit porter un masque sanitaire du début à la fin de la préparation. Il doit se laver les mains avec eau et savon et appliquer de la solution hydro-alcoolique, puis mettre des gants à usage unique avant d'engager la préparation. A la fin de son travail il enlève le masque, puis ses gants et les met dans un sac de déchets fermé, se lave ensuite les mains à nouveau ou applique de la solution hydro-alcoolique. Enfin, il remet un nouveau masque pour circuler dans la salle ou effectuer une autre tâche.

Les personnes qui préparent les repas ne doivent s'occuper d'aucune autre tâche pendant ce travail afin d'éviter une contamination des aliments.

Les boissons doivent être vendues en bouteilles individuelles ouvertes seulement au moment de les donner au client. Exception est faite pour le café, qui sera servi en gobelets jetables.

Une vente de tickets doit être organisée afin que les mêmes personnes ne touchent pas à l'argent et à la nourriture.

Des files unidirectionnelles individualisées éventuellement par ruban et/ou marquage au sol, doivent être organisées afin de gérer les flux.

16. PREPARATION DE LA SALLE ET DEMONTAGE, ORGANISATION

L'organisateur prépare les lieux au plus tard la veille de la compétition afin de respecter les règles citées ci-dessus. Tout doit être prêt au moment que les premiers tireurs arrivent.

Il veille à mettre à disposition de la solution hydro-alcoolique à tous les points stratégiques, notamment entrée, sortie, table d'inscription, salle d'arbitre, buvette, entrée et sortie des tribunes.

L'organisateur pourra prendre conseil auprès du référent fédéral COVID-19 pour discuter toute difficulté liée à cette problématique.

Pendant le montage et démontage des pistes, le personnel portera des masques sanitaires.

La personne chargée de l'évacuation de ces déchets mettra un masque, des gants à usage unique (qu'il jette dans une poubelle fermée directement après usage) et se lavera les mains après ce travail.

Il est conseillé aux organisateurs de nommer un référent COVID pour la compétition. Sa charge est de veiller au respect de toutes les mesures de protection de cette réglementation.

17. VIN D'HONNEUR, RECEPTION DES PERSONNALITES

Les vins d'honneur sont interdits.

La réception des personnalités se fait avec le port du masque sanitaire de chacun.

18. SERVICE MEDICAL

Selon les règles en vigueur le médecin de la compétition doit être présent du début à la fin de la présence des tireurs dans la salle.

En cas de personne présentant une suspicion de signes infectieux ou un test PCR COVID-19 positif de moins de 14 jours, l'organisateur fait appel au médecin pour donner son avis sur le maintien ou non de la présence de cette personne sur les lieux de la compétition.

Si le médecin décide qu'il y a un risque de contamination, la personne doit quitter les lieux de la compétition sans appel. Il notera cependant les coordonnées de la personne dans un but d'éventuel traçage en cas de cluster survenant dans les jours suivants.

19. CONTROLES ANTI-DOPAGE

Les contrôles anti-dopage se font selon le protocole sanitaire de l'Agence Française de Lutte Contre le Dopage (AFLD)

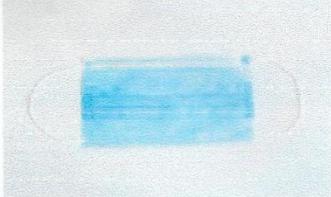
20. EVOLUTIVITE DES MESURES

Toutes ces mesures sont évolutives en fonctions des demandes ministérielles, des connaissances scientifiques et de l'évolution de l'épidémie.

Au besoin le référent COVID-19 de la FFE peut être contacté au +33 1 87 12 30 08

Annexe 1

Port du masque de soin à élastiques



1 Sens du masque : la baguette nasale doit être en haut, le côté coloré à l'extérieur et le côté blanc contre la peau.



2 Placez vos doigts dans les élastiques et posez le masque sur le nez et la bouche.



3 Accrochez le masque en passant les élastiques derrière vos oreilles.



4 Modelez la baguette nasale sur votre nez afin d'obtenir une bonne étanchéité.

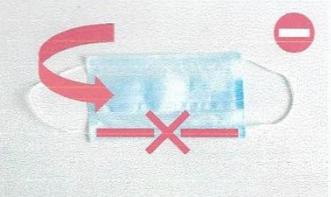


5 Ajustez le masque en l'étirant au dessous du menton.



6 Le masque doit vous couvrir du haut du nez au dessous du menton.

Port du masque de soin à élastiques : les erreurs à éviter



Le masque à l'envers
La baguette nasale ne doit pas être placée vers le bas pour éviter les fuites. Le côté coloré extérieur ne doit pas être porté contre la peau à la place du côté plus clair pour assurer une filtration optimale.



Le masque sous le nez
Risque de contamination par des agents infectieux transmissibles par gouttelettes.



Le masque sous le menton ou sur le front
Risque de contamination par des agents infectieux transmissibles par gouttelettes.



Le masque suspendu
Risque de contamination par des agents infectieux transmissibles par gouttelettes.



Le masque dans la poche
Risque de contamination de la poche puis des mains par des agents infectieux transmissibles par gouttelettes.

IMPORTANT À SAVOIR

- Le masque est à usage unique et ne peut être réutilisé une fois enlevé, ni enlevé à moitié, il doit toujours être jeté à la poubelle.
- Il ne doit jamais être transporté de mains en mains, ni dans votre poche.
- Un masque se porte maximum 4 heures et doit être remplacé s'il est abîmé ou contaminé par des liquides biologiques.

Annexe 2

Symptômes observées dans les infections à coronavirus:

- fièvre ou sensation de fièvre
- toux
- fatigue
- courbatures
- maux de gorge
- diarrhées
- conjonctivite
- maux de tête
- perte de l'odorat
- perte du goût
- éruption cutanée

Symptômes graves:

- difficultés à respirer ou essoufflement
- sensation d'oppression ou douleur au niveau de la poitrine
- perte d'élocution ou de motricité
- décoloration ou couleur bleue des doigts et/ou des orteils

Si vous présentez des symptômes graves, consultez immédiatement un professionnel de santé.

Avant de vous rendre chez votre médecin ou dans un établissement de santé, contactez-les toujours par téléphone.

Les individus présentant des symptômes légers, mais qui sont par ailleurs en bonne santé, doivent se soigner chez eux.

En moyenne, l'apparition des symptômes chez une personne infectée par le virus prend cinq à six jours. Cependant, ce délai peut s'étendre jusqu'à quatorze jours.

Les évolutions vers les formes graves se font la plupart du temps dans les premières heures ou au 7^e jour. de l'évolution.

Annexe 3

QUESTIONNAIRE D'ENTREE SUR LES LIEUX DE COMPETITION

NOM ET PRENOM

Date

CLUB :

Adresse mail

Téléphone

1. AVEZ-VOUS FAIT UN TEST COVID PAR PCR LES 7 DERNIERS JOURS

OUI NON

DATE

RESULTAT

Positif Négatif

2. AVEZ-VOUS EU DEPUIS LES DERNIERS 7 JOURS UN DES SIGNES CI-DESSOUS

Sensation de fièvre

OUI NON

Toux

OUI NON

Essoufflement inhabituel

OUI NON

Douleur dans la poitrine

OUI NON

Mal de tête

OUI NON

Perte de goût

OUI NON

Perte d'odorat

OUI NON

Courbatures non liées à l'effort

OUI NON

Fatigue inhabituelle

OUI NON

Diarrhées ou selles molles

OUI NON

Doigts ou orteil bleus

OUI NON

Rougeur ou boutons inhabituels sur la peau

OUI NON

Palpitations ou pouls inhabituellement rapide

OUI NON

3. AVEZ-VOUS FAIT LES 7 DERNIERS JOURS

Le retour d'un voyage à l'étranger (pays à risque)

OUI NON

Participé à un regroupement de personnes

OUI NON

Eu un contact avec une personne testée COVID positive

OUI NON

VOUS AVEZ répondu **OUI** à une ou plusieurs de ces questions

- n'entrez pas dans les lieux de la compétition
- rentrez chez vous et restez confiné
- portez un masque sanitaire
- n'allez pas à l'école ou au travail
- contactez votre médecin traitant

Je déclare sur l'honneur ne présenter aucun des symptômes indiqués ci-dessus et n'avoir eu aucun comportement à risque de propagation de la COVID-19 dans les jours précédents.

Signature

A LIRE AVANT D'ENTRER DANS LA SALLE

SI VOUS AVEZ UN PLUSIEURS DES SIGNES ENUMERES CI-DESSOUS

Sensation de fièvre

Toux

Essoufflement inhabituel

Douleur dans la poitrine

Mal de tête

Perte de goût

Perte d'odorat

Courbatures non liées à l'effort

Fatigue inhabituelle

Diarrhées ou selles molles

Doigts ou orteil bleus

Rougeur ou boutons inhabituels sur la peau

Palpitations ou pouls inhabituellement rapide

SI VOUS AVEZ FAIT LES 7 DERNIERS JOURS

Le retour d'un voyage à l'étranger (pays à risque)

Participé à un regroupement de personnes

Eu un contact avec une personne testée COVID positive

N'ENTREZ PAS DANS LES LIEUX DE LA COMPETITION

rentrez chez vous et restez confiné

portez un masque sanitaire

n'allez pas à l'école ou au travail

contactez votre médecin traitant

RESUME

Cette note a pour but de résumer ces engagements qu'il nous faut assumer aujourd'hui mais c'est essentiel de prendre en compte le document complet avant l'organisation d'une compétition :

POUR TOUS : La prévention

- Toute personne à risque (signes d'atteinte, contact avec des contaminés) doit s'abstenir de participer sauf a disposer d'un test négatif de moins de 72 heures
- Porter un masque en toutes circonstances a l'exception du temps d'assaut
- Proscrire tous les contacts physiques
-

POUR LES ORGANISATEURS : Préparer, informer, contrôler

- Valider la capacité de la salle et des installations avec les règles générales et locales
- Désigner un responsable de la sécurité sanitaire n'exerçant aucune autre fonction et une équipe agissant dans les mêmes conditions si nécessaire.
- Organiser la tenue d'un suivi exhaustif de tous les participants et organisateurs en obtenant un engagement écrit de leur part.
- Dématérialiser tout ce qui est possible (engagements, paiements, résultats.)
- Offrir des conditions matérielles adaptées :
 - o Sens de circulation pour éviter les croisements
 - o Solution hydro-alcoolique a disposition à tous les endroits stratégiques
 - o Savon liquide et serviettes a usage unique dans les toilettes
 - o Produits désinfectants a disposition dans les toilettes et vestiaires
 - o Ventiler tous les locaux avant le début et à la clôture et aussi souvent que possible
 - o Protéger l'aire de jeux
 - o Tribunes séparées pour spectateurs et participants avec une distanciation individuelle (ou garde housse et sacs)
 - o Local arbitre et organisateur de taille adaptée et aéré
 - o Mettre a disposition des poubelles sans ouverture a main en nombre
- Eviter les regroupements qui ne respectent pas la distanciation
 - o Files d'attente
 - o Pas de manifestation conviviale
- Limiter le nombre d'intervenants au maximum (pas d'assistants marquage, chrono..)
- Eviter le plus possible les fonctions multitâches
- Organiser les conditions sanitaires d'une restauration adaptée (emballage, désinfection, distribution, déchets, file d'attente et espace aéré et respect des distances)
- Gérer la phase de montage et de démontage dans des conditions de sécurité aussi rigoureuses

POUR LES PARTICIPANTS ET INTERVENANTS : Anticiper, respecter,

- Déclarer sur l'honneur ne pas présenter de risque et s'engager à respecter toutes les règles sous peine d'exclusion
- Prendre ses dispositions pour éviter l'usage des vestiaires.
- Se munir d'un stylo individuel, de sacs fermés pour masque, serviette,..
- Ne pas toucher les équipements de signalisation, de contrôle ou de comptage
- Quitter les lieux dès que sa présence n'est plus nécessaire
- N'échanger aucun matériel

POUR LES ARBITRES :

- Exiger le respect des règles sanitaires et sanctionner les manquements immédiatement
- Désinfecter les prises d'enrouleurs après chaque match
- Se munir de son propre matériel d'arbitrage
- Ne pas avoir de contact avec le matériel des tireurs

POUR LE PUBLIC : Accepter, respecter

- Respecter le marquage et ne pas changer de place.

DEMANDER CONSEIL AU RESPONSABLE COVID-19 DE LA FFE le cas échéant au 01 87 12 30 08